



**Réseau National des ONGs des Droits de l'Homme
de la République Démocratique du Congo**

RENADHOC

National Network of Congolese Human Rights NGO

Secrétariat Exécutif National

**RAPPORT SYNTHÈSE DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES
PAR LE MOUVEMENT DIT **M23** DANS LA PROVINCE DU NORD - KIVU :
VERS LA SACRALISATION DES CRIMES ET DE L'IMPUNITÉ EN R.D.CONGO**

Rapport semestriel couvrant la période allant du 1^{er} Juin au 30 Novembre 2012



- Kinshasa, 04 Décembre 2012 -

Secrétariat Exécutif National : N° 1517, Avenue Luanga (Croisement des Avenues Itaga & Croix-Rouge)

Quartier Ndolo / Commune de Barumbu, Ville de Kinshasa

Telephone: +(243) 998 121 369 / 89 82 60 500 / 9999.052.52 / 81.502.48.38/81.61.47.007

E-fax : 0044 871 25 920 - ***Numéro Vert*** (Appels Urgents Uniquement) : **+243 (0) 810.8000.12**

E-mail: renadhoc@yahoo.fr – renadhoc@societecivile.cd / ***Site Web*** : www.renadhoc.org

B.P.: 448 Kinshasa I - République Démocratique du Congo

PLAN DU RAPPORT

I. INTRODUCTION GENERALE	3
II. BREVE PRESENTATION DE LA PROVINCE DU NORD-KIVU	5
II.1 La localisation	5
II.2 Le Relief	5
II.3 Le Climat	5
II.4 L'Hydrographie	6
II.5 L'Histoire de la Province	6
II.6 La Subdivision Administrative	7
II.7 Le Contexte Politique récent du Nord-Kivu	7
II.8 Impacts des guerres et autres conflits armés au Nord-Kivu	8
III. FORCE NEGATIVE M23 QUID ?	9
IV. PRINCIPALES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES PAR LE M23 AU NORD-KIVU	12
IV.1 Ville de Goma	12
IV.2 Territoire de Nyiragongo	16
IV.3 Territoire de Masisi	17
IV.4 Territoire de Rutshuru	18
IV.5 Territoire de Lubero et Beni	19
V. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	20
V.1 Par rapport à la sécurisation de la Population Congolaise	20
V.2 Par rapport à la lutte contre l'impunité	22
V.3 Par rapport à la paix et à la stabilité dans la Région Africaine des Grands Lacs	23
VI. CONCLUSIONS GENERALES	24

I. INTRODUCTION GENERALE

Les Droits de l'homme dans la Province du Nord-Kivu¹ n'ont toujours pas connus des progrès notables ! Du 1^{er} Juin au 30 Novembre 2012, la situation des droits de l'homme est restée préoccupante et même s'est fortement dégradée, surtout avec la nouvelle guerre d'agression, imposée, téléguidée et entretenue par le Rwanda mais aussi par l'Ouganda au travers de leurs pions dénommés **Mouvement du 23 mars (M23²)**, une rébellion créée de toutes pièces, pour les besoins de la cause, et dont le seul but est de balkaniser le pays du Prophète Simon KIMBANGU et du Héros National Emery Patrice LUMUMBA.

Débutée au mois de mai 2012, cette guerre a provoqué et accru les souffrances des populations civiles vivant dans la Province touristique, minière et agro-pastorale du Nord-Kivu où se commettent chaque jour des violations graves et massives des droits de l'homme. De milliers des Congolaises et Congolais sont sauvagement massacrés et leurs villages incendiés.

La folie meurtrière de la énième guerre en cours au Nord-Kivu, arrache chaque jour à l'affection du Peuple Congolais des milliers des frères, sœurs et enfants condamnés à l'errance vers une destination sans fin, sous les intempéries de toutes natures. Nombreux d'entre eux succombent à leur tour de fatigue, de faim, de soif, des maladies non soignées ainsi que des traumatismes chroniques !

Des centaines de milliers d'autres, dont des vieux et vieillards, sont jetés dans la nature ; dénués de tout, ils vivent dans des conditions infrahumaines. Des assassinats ciblés sont opérés à l'encontre des intellectuels, des autorités politico-administratives locales, des chefs coutumiers et des acteurs de la société civile dans les zones contrôlées par le M23.

Une administration parallèle a même été instituée dans la partie du territoire sous le contrôle de cette Force Négative (M23), confirmant du coup la boulimie expansionniste et hégémoniste des pays agresseurs.

¹ *Le Nord-Kivu est une province de la République Démocratique du Congo. Sa capitale est Goma. Elle jouxte la province Orientale au nord-ouest, le Maniema à l'ouest, et le Sud-Kivu au sud. À l'est, elle est limitée par l'Ouganda et le Rwanda. La loi des armes généralement venues du Rwanda prévaut dans la province du Nord-Kivu, ravagée par la guerre d'agression dont la République démocratique du Congo est victime depuis 1996 de la part du Rwanda et de l'Ouganda. Depuis près de vingt ans, des combats quasi incessants pour le contrôle des terres congolaises, des richesses minières et du pouvoir, terrorisent et sacrifient la population de la province du Nord-Kivu.*

² *M23 = Conglomérat hétéroclite composé des Unités spéciales de l'Armée Régulière du Rwanda, des Officiers des Renseignements de l'Armée Ougandaise, des militaires Rwandais intégrés au sein des Forces Armées Congolaises via le RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie) et le CNDP (Congrès National pour la Défense du Peuple). Le M23 a été reconnue comme une **Force Négative** au même titre que les FDLR par la Conférence Internationale sur la paix dans la Région Africaine des Grands Lacs. Après nos investigations sur terrain, il s'avère que le véritable Commandant du M23 est bel et bien le Général Paul KAGAME, Président du Rwanda qui est secondé par le Général James KABAREBE, Ministre de la Défense du Rwanda.*

Cette situation est venue accentuer les tragédies humanitaires auxquelles les populations du Nord-Kivu sont assujetties depuis deux décennies et partant cautionner des manœuvres inhumaines endogènes et exogènes, de nature à sacraliser l'impunité, à balkaniser le pays, à pérenniser les urgences humanitaires, à stabiliser l'instabilité, à sécuriser l'insécurité, à recycler les criminels de tout bord pour des fins politiques et économiques, à noyauter les attributs fondamentaux de la République, à institutionnaliser les dialogues politiques avec les criminels en méprisant les institutions nationales et la Constitution de la République tout en banalisant les vies humaines en République Démocratique du Congo !

La réputation destructrice acquise dans d'autres cieux contre les populations civiles par les vandales³, les talibans afghans, les shebabs somaliens⁴, les Al-Qaïda⁵, ... n'est qu'une peccadille comparée aux énormités occasionnées par les actions tout à fait terroristes de la Force Négative **M23** contre les populations martyrisées et déshéritées du Nord-Kivu.

Le Réseau National des ONG des Droits de l'Homme de la République Démocratique du Congo (**RENADHOC**⁶), à travers le présent rapport fruit de nos enquêtes dans les territoires occupés par le Rwanda via le M23, présente de manière synthèse, la Province du Nord-Kivu, La Force Négative M23, les violations des droits de l'homme commises par le M23 pour la seule période allant du 1^{er} Août au 30 Novembre 2012 ainsi que les recommandations adressées au Gouvernement de la République Démocratique du Congo et à la Communauté Internationale.

³ De 429 à 439, les Vandales conquièrent une partie des territoires situés sur la côte nord-africaine et s'établissent durablement en Algérie. Leur capitale est alors la ville de Saldae (actuelle Béjaïa). Ils s'étendent ensuite vers la Tunisie et font de Carthage leur capitale. Ils contraignent Rome à établir un traité (foedus) avec eux par deux fois (en 435 et 442), et constituent un original royaume vandale d'Afrique, parfois nommé « royaume de Carthage », du nom de la riche capitale romaine d'Afrique qu'ils prennent en 439. Le qualificatif vandale a une connotation de terreur, de destruction aveugle, de pillage, de saccage.

⁴ **Al-Shabbaab en arabe**, les Shebabs est un groupe islamiste somalien issu de la fraction la plus dure de l'Union des tribunaux islamiques, qui milite pour l'instauration de la charia et s'est déclaré en 2009 en guerre contre le gouvernement de Sharif Ahmed, un modéré issu des Tribunaux islamiques. C'est l'une des deux grandes organisations islamistes somaliennes, avec le Hezb al-Islamiya du cheikh Hassan Dahir Aweys. Ils sont dirigés par Moktar Ali Zubeyr, successeur du cheikh Mukhtar.

⁵ **AL-Qaïda** : est un mouvement islamiste fondé par le cheik Abdullah Yusuf Azzam et son élève Oussama ben Laden en 1987. D'inspiration sunnite fondamentaliste, il prend ses racines dans l'idéologie de Sayyid Qutb et celle de l'activiste kharidjite Abdel Salam Faraj, et considère que les gouvernements « croisés » (occidentaux), avec à leur tête celui des États-Unis, interfèrent dans les affaires intérieures des nations islamiques et ce dans l'intérêt unique des sociétés occidentales. Il recourt souvent au terrorisme pour faire entendre ses revendications.

⁶ **RENADHOC** : Principale plate-forme nationale des organisations de promotion et de défense des Droits de l'Homme de la R.D.C. Opérationnel depuis Août 2000, il regroupe actuellement 750 ONG des droits de l'homme œuvrant dans les coins et recoins de la République Démocratique du Congo. Il constitue un cadre national de concertation, d'échanges d'informations, d'expériences et d'appui visant le renforcement des capacités d'intervention et des moyens d'action des structures provinciales et locales œuvrant dans les domaines des droits de l'homme. La lutte contre l'impunité et l'avènement d'un Etat de Droit en RDC, constituent son cheval de bataille.

II. BREVE PRESENTATION DE LA PROVINCE DU NORD-KIVU

II.1. La Localisation

La province du Nord-Kivu est située à cheval sur l'Equateur. Elle est comprise entre 0° 58' de latitude Nord et 02° 03' de latitude Sud et entre 27° 14' de longitude Ouest et 29° 58' de longitude Est. Elle est limitée à l'Est par les Républiques de l'Ouganda et de Rwanda (Sud-Est), au Nord et à l'Ouest par la Province Orientale, au Sud-ouest par la Province du Maniema et au Sud par la province du Sud-Kivu. Sa superficie est de 59.631 Km², soit environ 2,5 % de l'étendue du territoire de la République Démocratique du Congo.

II. 2. Le Relief

Le relief du Nord- Kivu est très accidenté. L'altitude varie de moins de 800 m à plus de 2.500 m. certains sommets atteignent plus de 5.000 m. Ce relief est formé des plaines, des plateaux et des chaînes de montagne. Les plaines alluviales s'étendent du Nord au Sud du Lac Edouard. Il s'agit, respectivement, des plaines alluviales de la Semliki et des Rwindi-Rutshuru. Les Rives occidentales du Lac Edouard se heurtent à un escarpement abrupt, dont le prolongement vers le Sud, en bordure de la plaine des Rwindi-Rutshuru est connu sous le nom d'escarpement de Kabasha.

La plaine alluviale de la Semliki est resserrée entre le prolongement septentrional de l'escarpement riverain du lac Edouard à l'Ouest, et l'imposant massif de Ruwenzori (5.119 m) à l'Est. La plaine des Rwindi-Rutshuru se relève doucement, mais très régulièrement vers le Sud, où elle se heurte aux champs de lave qui la relaient vers le massif de Virunga, et particulièrement vers le groupe des volcans actifs dominés par le Nyamulagira (3.056 m) et le Nyiragongo (3.470 m).

II.3. Le Climat

L'hétérogénéité du relief amène une grande variété de climats. D'une manière Générale, on observe une corrélation étroite entre l'altitude et la température moyenne. En dessous de 1.000 m, cette température est voisine de 23° C. A 1.500 m, on enregistre quelques 19° C et à 2.000 m, 15° C environ. La pluviométrie moyenne varie entre 1.000 mm et 2.000 mm.

Les précipitations mensuelles les plus faibles sont enregistrées entre janvier et février et entre juillet et août. Quatre saisons caractérisent le climat du Nord-Kivu : deux saisons humides et deux saisons sèches.

La première saison humide se situe entre mi-août et mi-janvier et la deuxième saison va pratiquement de mi-février à mi-juillet. Quant aux deux saisons sèches, elles sont très courtes. La première est observée entre mi-janvier et mi-février et la seconde entre mi-juillet et mi-août.

II.4. l'Hydrographie

L'hydrographie du Nord- Kivu est dominée par l'existence de deux grands lacs à savoir le lac Edouard et le lac Kivu. Le lac Edouard a une superficie de 2.150 Km² dont 1.630 Km² pour la partie congolaise, avec une profondeur moyenne de 30 m. ce lac est très poissonneux et constitue une source importante de revenus pour les familles riveraines. Le lac Kivu est le plus haut de l'Afrique centrale parce qu'il se trouve pittoresquement situé à 1.460 m d'altitude dans la fosse limitée par les hautes volcans des Virunga. Sa superficie est de 2.700 Km² pour la partie congolaise avec une profondeur moyenne de 285 m. Contrairement au lac Edouard, le lac Kivu est peu poissonneux. Les lacs Mokotos : il s'agit de quatre lacs dénommés respectivement Ndalaha, Lukulu, Mbalukia et Mbila. Ensemble, ils couvrent une superficie de 86 Km² et sont situés à côté du monastère du même nom, en chefferie de Bashali, Territoire de Masisi. Le réseau hydrographique comprend aussi les rivières suivantes : Rutshuru, Rwindi, Semliki, Osso et Lowa.

II.5. l'Historique de la Province

C'est par le décret du 1er août 1888 que l'Etat Indépendant du Congo fut subdivisé en onze districts. Le Nord-Kivu appartenait en ce moment là au district de Stanley-falls. En 1889, Stanley-falls devient Province Orientale avec pour Chef-lieu StanleyVille (Kisangani aujourd'hui). En 1912, le nombre des districts a augmenté de telle sorte que le district de Stanleyville comptait 4 nouveaux districts : les districts de l'Ituri, de Maniema, du Kivu et de la Lowa. Le district de la Lowa fut supprimé déjà très tôt et repartit entre ceux de Maniema, du Kivu et de Stanleyville.

Les premiers territoires furent créés entre 1912 et 1914 et étaient dénommés soit par le nom du chef-lieu, de l'ethnie, d'un cours d'eau, soit d'un élément géographique du paysage. En 1939, le Kivu bénéficie du statut de district pour devenir Province en 1951.

C'est alors que le Nord-Kivu devient à son tour district en 1956, il est découpé en 6 territoires à savoir Beni, Lubero, Rutshuru, Goma, Masisi et Walikale. Le chef lieu était Goma. De par la loi du 14 août 1962, tous les districts de la République du Congo sont restitués en Province dont le Nord-Kivu et ce jusqu'en 1965. Après l'avènement du Président Mobutu au pouvoir le 24/11/1965, les anciens districts reprennent leurs statuts et le Nord-Kivu reste rattaché comme district au Kivu.

Au terme du 4ème Congrès Ordinaire du MPR, Parti- Etat, et à travers L'Ordonnance-loi n° 88/1976 du 20 juillet 1988, le Nord-Kivu redevient encore Province dans ses limites géographiques de 1956 tel que reconnues Jusqu'aujourd'hui.

II.6. la Subdivision administrative

Sur le plan administratif, la Province du Nord- Kivu est subdivisée en 6 Territoires, 3 Villes, 10 Communes, 17 Collectivités dont 10 Chefferies et 7 Secteurs), 97 Groupements, 5 Cités, 5.178 Villages. La densité la plus faible dans la Province s'observe dans la collectivité de Bapere en Territoire de Lubero, suivie de la collectivité Wanianga en territoire de Walikale.

En moyenne, une collectivité est subdivisée en 5 groupements avec 39 grands villages et le village le plus petit se retrouverait en Territoire de Nyiragongo avec 3 Km² par village.

Le Territoire le plus petit est NYIRAGONGO avec 163 Km² soit 0,27 % de la superficie Provinciale. Le Territoire le plus vaste est WALIKALE avec 23.475 Km² soit 39,46 % de la superficie totale de la Province.

II.7. Le Contexte Politique récent du Nord-Kivu

Depuis 1990, le Nord-Kivu a ressenti les méfaits de l'instabilité politique se traduisant par la mauvaise gouvernance dont les populations ont eu à payer un lourd tribut.

Tel on a vécu au cours de vingt dernières années entre 1991 et 2011 :

- Le pillage des biens des populations ;
- En 1993, les conflits interethniques dans le Masisi ;
- En 1994, l'afflux massif des réfugiés rwandais ayant déversé tous les Interahamwe génocidaires du Rwanda ;
- Entre 1995-1996, les différentes razzia des soldats de Mobutu à travers les opérations Mbata et Kimya ;
- Novembre 1996, la première guerre dite de libération par l'AFDL ayant entraîné des morts et éparpillé les Interahamwe (FDLR) dans la Province et le pays tout entier ;
- Août 1998, la deuxième guerre dite aussi de libération par le RCD.
- En 2000, la balkanisation de la Province avec le RCD original et le RCD-KML et cela jusqu'à juillet 2003 où l'on a réalisé la réunification du pays ;
- De 2004 à 2012 : Activités militaires de Laurent NKUNDA, Bosco NTAGANDA et par la suite, le M23 ; Etc.

N.B : *Il a été observé que tous ces mouvements armés (APR, FDLR, AFDL, RCD, CNDP, M23, etc.) qui ont endeuillés le Nord-Kivu pendant deux décennies, ont pour un seul dénominateur commun : Le Rwanda et son Président Paul KAGAME.*

Tous ces tristes événements ont bénéficié malheureusement de la complicité des pays voisins tel le Rwanda et l'Ouganda qui sont parvenus à instrumentaliser les politiciens congolais jusqu'à les opposer entre eux pendant qu'ils profiteront de l'occasion pour exploiter et jouir des ressources du pays, de la Province tel les matières minérales, le bois, ...

II.8. Impacts des guerres et autres conflits armés au Nord-Kivu

L'avènement des conflits armés au Nord-Kivu a déstabilisé la Province sur tous les plans : économique, politique, social, culturel...

A titre illustratif, sur le plan social il ya lieu de mentionner les faits suivants :

- ⇒ Nombreuses infrastructures : routes et ponts, écoles, unités médicales, maisons d'habitation et greniers, champs et pâturages ont été fortement endommagés ;
- ⇒ La persistance des poches de résistance des groupes armés incontrôlés en milieux ruraux qui continue à jouer sur la circulation des personnes et de leurs biens, l'accès aux champs et par conséquent sur les productions agricoles et les échanges commerciaux entre les différents secteurs de développement ;
- ⇒ La production animale a sensiblement baissé suite à la destruction des cheptels bovin, caprin, ovin, et porcine par les multiples guerres ;
- ⇒ La destruction du parc national des Virunga par l'abattage systématique de la faune et de la flore par les inciviques ;
- ⇒ Le faible pouvoir d'achat de la population ne lui permet pas de se procurer ce dont elle a besoin ;
- ⇒ La réduction sensible des revenus des populations ne leur permettant plus d'accéder aux services de base dont les soins médicaux, l'éducation, etc ;
- ⇒ L'augmentation du taux de chômage à la suite de la réduction des activités économiques ;
- ⇒ Ces guerres ont réduit la population du Nord-Kivu à l'extrême pauvreté ;
- ⇒ Les agriculteurs du Nord-Kivu, ne parviennent plus à récolter ce qu'ils ont semé car entre la mise en terre des semences et la récolte, des combats surgissent toujours et le seul salut possible pour les agriculteurs est espéré dans la fuite car les hommes en armes opérant au Nord-Kivu, ne reculent devant aucune exaction ;
- ⇒ Le déracinement volontaire des populations autochtones ;
- ⇒ L'immunité totale pour les crimes commis sur les populations locales ;
- ⇒ La promotion à des grades supérieurs accordés aux criminels et autres mutins ;
- ⇒ La signature des accords de paix avec des criminels, qui comportent les germes d'une nouvelle guerre ;
- ⇒ L'engagement de la RDC à éradiquer les FDLR et les LRA même si cela doit occasionner des mouvements des populations ainsi que des milliers des morts au sein des populations locales sans défense ;
- ⇒ Etc.

III. FORCE NEGATIVE M23 QUID ?

Après l'arrestation du général Laurent Nkunda en janvier 2009, un traité de paix était conclu le 23 mars 2009 entre le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) qu'il avait créé et le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC). L'accord prévoyait la libération des prisonniers, la transformation du CNDP en parti politique, les retours des réfugiés se trouvant dans les pays limitrophes de la RDC et dont sont issus la grande majorité des rebelles, l'intégration des civils membres du CNDP au sein des institutions gouvernementales ainsi que l'intégration des forces du CNDP dans l'armée congolaise. Ce qui a été fait par le Gouvernement contre la volonté de la Population qui estime toujours que tous les animateurs du CNDP doivent être en prison.

Les ex-membres militaires du CNDP ont été soupçonnés d'abuser de leur position dans l'armée pour contrôler le trafic de minerais, ce qui a conduit le Gouvernement de la RDC à muter les militaires issues du CNDP dans d'autres régions de la RDC. Estimant que ceci violait les accords du 23 Mars 2009, ils sont mutinés en avril 2012. Le 6 mai 2012, les mutins dirigés par le colonel dit Sultani Makenga créaient le Mouvement du 23 mars ou M23, en référence à la date de l'accord.

Le 17 août 2012, le Congrès du M23 nommait président du Mouvement Bishop Jean-Marie Runiga Lugerero, un ancien du CNDP et qui serait originaire de la Province du Sud-Kivu. Le colonel Sultani Makenga était nommé Chef du haut commandement militaire. Devenu rapidement général de brigade, il est chef d'état major général de la branche armée du M23, baptisée Armée Révolutionnaire du Congo (ARC) ; il a été placé le 13 novembre par les États-Unis sur leur « liste noire », car tenu pour responsable « d'horreurs à grande échelle » contre les civils.

Pour les autorités de Kinshasa et certains observateurs, l'un des organisateurs, sinon le véritable chef du Mouvement serait en fait le général Bosco Ntaganda, surnommé « Terminator », un chef de guerre accusé par la Cour pénale internationale de recrutement d'enfants soldats, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Selon le rapport préliminaire fait par le Groupe d'Experts des Nations Unies pour le Congo et remis en juin 2012 au Conseil de sécurité des Nations unies, le M23 aurait été créé à partir de la fusion de deux groupes de mutins dirigés respectivement, par le général Ntaganda et le colonel Makenga.

Le rapport au Conseil de Sécurité des Nations Unies montrait en détail que le M23 bénéficiait d'un soutien important militaire, financier et politique de la part de membres haut placés du gouvernement Rwandais, y compris du Ministre de la Défense et du chef d'état-major de la Défense du Rwanda, et ce, notamment :

- Assistance directe à la création du M23 à partir du territoire rwandais ;
- Recrutement effectué par les Forces rwandaises de défense pour le compte du M23 ;
- Appui logistique des Forces rwandaises de défense au M23 ;
- Implication directe de responsables Rwandais de haut rang dans la mobilisation de l'appui au M23 ;
- Appui direct fourni au M23 par des unités des Forces rwandaises de défense lors d'opérations en RDC ;
- Soutien au M23 par des officiels Rwandais ;
- Soutien du Rwanda à des groupes armés et à des mutineries liées au M23 ;
- Soutien du Rwanda à des personnes visées par les sanctions, notamment le général Bosco Ntaganda.

D'après l'ONG sœur **Human Rights Watch**, les membres du M23 « sont responsables de crimes de guerre commis à grande échelle, y compris des exécutions sommaires, des viols et des recrutements de force ». « Certaines autorités rwandaises pourraient être considérées comme complices de crimes de guerre en raison de l'appui militaire continu qu'elles apportent aux forces du M23 ».

De manière chronologique, il y a lieu de retenir les dates suivantes :

- ⇒ **En juillet 2012**, le M23 contrôlait deux villes, Bunagana et Rutshuru. Suite à une médiation entamée en août par la Conférence internationale sur la région des Grands lacs à Kampala (Ouganda), les deux camps restent plus ou moins sur leurs positions de août à la mi-octobre, respectant une trêve précaire émaillée d'accrochages entre le M23 d'une part et les FARDC ou la MONUSCO d'autre part. Le 9 novembre, la RDC lance un ultimatum de 14 jours au M23 pour désarmer. Les combats reprennent dans le territoire de Rutshuru, au nord de Goma, tenu par le M23.
- ⇒ **Le 17 novembre 2012**, le M23 attaque les FARDC dans les environs de Kibumba, à une trentaine de kilomètres au nord de Goma, Mboga et Ruhondo. Il s'empare de Kibumba dont les FARDC se retirent malgré l'intervention des hélicoptères d'attaque de la MONUSCO, et se positionnait autour de Goma. La position du gouvernement congolais est alors claire : "Il n'y a pas de M23, c'est le Rwanda qui agresse la RDC" déclare son porte parole Lambert Mende. **Le 18 novembre**, le M23 prend la ville de Goma et affirme qu'il s'agit d'une offensive des FARDC qu'il n'a fait que contenir et exige du gouvernement l'ouverture de négociations. Le même jour, le Secrétaire-général de l'ONU condamne fermement « la reprise des hostilités par le M23 », son avancée vers Goma et « les violations graves des lois internationales humanitaires et des droits de l'homme commis par le M23. Il déplore les conséquences humanitaires dévastatrices des combats. Le Conseil de Sécurité de l'ONU condamne lui aussi les « attaques du groupe rebelle M23 » et exige leur arrêt.

- ⇒ **Le 20 novembre 2012**, le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité, la résolution 2076 (2012)* dans laquelle il demande « le retrait immédiat du M-23 de la ville de Goma, de stopper ses avancées et de déposer les armes de manière permanente ». Il exprimait son intention d'envisager d'autres sanctions ciblées contre le leadership du M23 et de ses soutiens extérieurs. Le même jour, le M23 prennent le contrôle de Goma. Il demandait des sanctions contre deux chefs du groupe M23. L'Union européenne demandait au M23 « d'arrêter immédiatement l'offensive militaire contre Goma ». Le 21 novembre, la Cour Pénale internationale CPI relance le dossier de l'arrestation de Bosco Ntaganda⁷ et Sylvestre Mudacumura⁸.
- ⇒ **Le même jour**, pour ramener la paix dans cette région de l'Est de la RDC, le président de la RDC Joseph Kabila rencontre à Kampala ses homologues rwandais, le président Paul Kagame et ougandais, le président Yoweri Museveni. Les trois présidents font une déclaration commune appelant les combattants du M23 à se retirer de la ville de Goma conquise la veille, ce que ces derniers refusent car ils exigent avant tout retrait que le président de la RDC Joseph Kabila accepte de les rencontrer et de dialoguer afin de trouver une issue à cette guerre.
- ⇒ **Le 22 novembre 2012**, la ville de Sake, à l'ouest de Goma, tombe sous le contrôle des Unités spéciales du Rwanda camouflées au sein du M23.

⁷ **Bosco Ntaganda**, est un général de la République démocratique du Congo mais de nationalité Rwandaise. Surnommé "Terminator", il fut intégré dans l'armée congolaise. Le 13 juillet 2012, la Cour pénale internationale délivre à son encontre un mandat d'arrêt pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Recherché par la Cour Pénale Internationale pour crimes de guerre, le général Bosco Ntaganda a réalisé un long et sanglant parcours dans les conflits armés de la République démocratique du Congo.

Né à Ruhengeri (Rwanda) en 1973 de parents rwandais, Bosco Ntaganda prend goût au maniement des armes dans l'est du Congo après un passage dans l'Armée Patriotique Rwandaise (APR). Une source bien informée indique qu'à partir de 1996 il «était présent dans l'expédition de l'APR en République Démocratique du Congo, puis adhéra à l'Alliance de Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila» qui chassa Mobutu en mai 1997 de Kinshasa. Très vite, Bosco Ntaganda se retourne contre Laurent-Désiré Kabila en rejoignant le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), mouvement politico-militaire pro-rwandais à Goma, dans la province du Nord Kivu à l'est du Congo, qui va en guerre contre le nouveau président congolais. Soutenu par le Rwanda et l'Ouganda, Bosco Ntaganda participe à l'aventure militaire d'août 1998 pour renverser Laurent-Désiré Kabila. Un fiasco, même si Kabila père sera assassiné quelques années plus tard, en janvier 2001

⁸ La Cour pénale internationale a lancé vendredi des mandats d'arrêt contre les deux principaux responsables des violences dans les Kivu (est de la République démocratique du Congo), le général mutin Bosco Ntaganda et le commandant suprême des rebelles des FDLR Sylvestre Mudacumura.

Les juges de la CPI ont délivré un mandat d'arrêt contre Bosco Ntaganda, 41 ans, pour trois chefs de crimes contre l'humanité, notamment meurtres et viols, et quatre chefs de crimes de guerre, commis dans les Kivu en 2002-2003.

Il faisait déjà l'objet d'un mandat d'arrêt pour enrôlement d'enfants soldats lancé en 2006, pour les mêmes crimes que le chef de milice congolais Thomas Lubanga, condamné mardi par la CPI à 14 ans de prison.

Les juges ont également lancé un mandat d'arrêt, pour neuf chefs de crimes de guerre, notamment meurtres, attaques contre la population civile et pillages commis en 2009 et 2010, contre le Rwandais Sylvestre Mudacumura, 58 ans, commandant suprême des rebelles des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Sur la base des éléments de preuve présentés par le bureau du procureur, les juges ont estimé qu'"il y a des motifs raisonnables de croire" que les deux hommes sont "responsables" de ces crimes, selon un communiqué de la CPI qui siège à La Haye.

IV. PRINCIPALES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES PAR LE M23 AU NORD-KIVU

IV.1 VILLE DE GOMA

- 1) **En date du 20 novembre 2012** : Vers 11heures, la ville de Goma est tombée aux mains des rebelles du M23 qui a entraîné pendant les échanges des mortiers , roquettes et autres armes lourdes ont entraîné la mort de plus de neuf personnes et 64 blessés dont parmi eux, les civiles et militaires. Dans le quartier MURARA, on a compté 4 morts et dans le quartier MAJENGO, on a enregistré 3 morts ;
- 2) **Le 20 novembre 2012** : assassinat par les hommes en uniformes de Mr SEMAJERI Jean Pierre de l'ONG GRACE dans sa maison familiale ;
- 3) **Le 20 novembre 2012 à 17h30** : les militaires ont soupçonné un jeune garçon répondant au nom MEDI , d'appartenir aux Mai Mai, et l'on logé des balles et trouva la mort sur place au niveau de Ndosho ;
- 4) **Le 21 novembre 2012** : une femme de militaire qui voulait entrer dans le camp Katindo pour récupérer ses biens restés dans sa maison lors de sa fuite, après discussion avec un militaire M23 qui était à la garde, a assassiné la femme à base d'une baïonnette en pleine journée vers 11heures à l'entrée du camp Katindo ;
- 5) **Le 22 novembre 2012** : les militaires du M23 ont facilité la justice populaire sur un présumé voleur d'un téléphone dans le quartier Ndosho et qui a été brulé vif sans aucune autre forme de procès, car selon eux, ils n'ont de prison ;
- 6) **Dans la nuit du samedi 24 au 25 Novembre 2012**, dans le Quartier KYESHERO vers KITUKU, les militaires du M23 se sont introduits dans la maison de Monsieur KAMBALE Commerçant de son état où ils ont emporté une importante somme d'argent ainsi que plusieurs biens matériels, c'est par la grâce de Dieu que ce dernier a eu la vie sauve ;
- 7) **Le 26 novembre 2012** : Monsieur ISSA, boutiquier de son état résident dans le quartier Mabanga, a été dévalisé chez lui à la maison ;
- 8) **Le 27 novembre 2012** : Monsieur Déo, propriétaire d'un Nganda de la place a été filé par les éléments du M23 après la clôture de la journée vers 19h30, il a été dévalisé de tout ce qu'il possédait pendant qu'il entraînait dans sa maison. Les assaillants ont chargé dans une camionnette tous biens qui se trouvaient dans sa maison après beaucoup d'intimidation ;

-
- 9) Le 27 novembre 2012 :** Monsieur UZARIBARA, Baba Rehema, 34 ans, Coltaman de son état, vivant sur avenue Miruyi, Quartier Kyeshero, à coté du Complexe Scolaire JUHUDI, en face du dispensaire Lumoo, père de 6 enfants a été abattu à 19 heures dans son domicile par les hommes du M23. Après l'avoir abattu, ils ont emporté sa jeep PRADO à un endroit inconnu. Dans les mêmes circonstances de temps, à 400 m de là, le Directeur Général de l'Institut Supérieur Pédagogique (ISP/Goma) a failli être abattu mais sauvé de justesse ;
- 10) Le 27 novembre 2012 :** Dans la nuit, au quartier Katindo/carmel, la clôture d'un particulier a été escaladée par les éléments du M23 qui ont récupéré son véhicule en exigeant à la victime de leur ouvrir la clôture ;
- 11) Du 20 au 27 novembre 2012 :** Les éléments du M23 ont organisé l'évasion de tous les 1.500 détenus de la prison centrale de Munzenze dont parmi eux des condamnés à perpétuité et d'autres qui n'avaient pas encore purgé leurs peines. Ils ont de surcroit cautionné l'impunité, occasionné des représailles contre des magistrats ainsi que la recrudescence de l'insécurité dans la ville de Goma ;
- 12) Du 20 au 27 novembre 2012 :** Plus ou moins 1.000 tonnes d'armes lourdes, munitions et les chars de combat, abandonnées par les militaires des FARDC lors des affrontements, ont été emportés vers le Rwanda en passant par la frontière de Bunagana au vu et au su de la MONUSCO. Au moins 6 camions de l'office de route ont été chargés des caisses d'armes et munitions retirées dans le magasin d'armement de la huitième Région Militaire ;
- 13) Dans la nuit du 27 au 28 Novembre 2012,** dans le Quartier HIMBI, non loin de l'Eglise locale de 8è CEPAC ANTIOKIA, en commune de Goma, les éléments du M23 se sont introduits dans une famille où ils ont emporté tous les biens de valeur parmi lesquels un meuble luxueux ainsi que trois voitures, tous ces biens volés et pillés ont été emportés vers le Rwanda ;
- 14) Dans la même nuit vers 19H00,** dans le Quartier KYESHERO non loin du Complexe scolaire ATLANTIQUE, un homme a été abattu par les militaires du M 23 après lui avoir ravi sa voiture qui du reste a été emportée au Rwanda voisin ;
- 15) Du 20 au 30 novembre 2012 :** Toutes les plaques d'immatriculation des véhicules gardées dans les locaux de la Direction Provinciale des Impôts (DGI/GOMA), ont été systématiquement pillées par les éléments du M23 et emportés au Rwanda ;

-
- 16) Du 20 au 30 novembre 2012 :** Tous les mobiliers donnés par l'Union Européenne à la Police Nationale Congolaise /Nord-Kivu ont été pillés par les éléments du M23 et emportés au Rwanda ;
- 17) Du 20 au 30 novembre 2012 :** Plus de 15 véhicules Jeep gardés dans la clôture de la première dame Olive LEMBE KABILA à Katindo, à bord du lac Kivu ont été pillés par les éléments du M23 et emportés au Rwanda ;
- 18) Du 20 au 30 novembre 2012 :** Le bureau du Parquet de Goma a été victime du pillage de ses biens meubles et mobiliers par les éléments du M23 ;
- 19) Du 20 au 30 novembre 2012 :** La morgue de l'hôpital du camp Katindo a été aussi victime du pillage systématique par les éléments du M23 qui contrôlaient ce camp ;
- 20) Du 20 au 30 novembre 2012 :** Les résidences des Ministres provinciaux, les résidences de certains députés provinciaux ont été également pillés par les éléments du M23 et tous les effets importants ont été emportés au Rwanda ;
- 21) Du 20 au 30 novembre 2012 :** Plusieurs maisons appartenant aux cadres de l'administration publique, aux officiers militaires, aux membres du bureau de l'assemblée provinciale, ont été pillés par les éléments du M23 et les effets emportés au Rwanda ;
- 22) Du 20 au 30 novembre 2012 :** Le musée du Gouvernorat de la province, des alimentations se trouvant à Himbi II, l'entrepôt de l'OFIDA à Goma, ont été complètement pillés par les éléments du M23 et tous les véhicules des particuliers et effets importants emportés au Rwanda ;
- 23) Du 29 au 30 novembre 2012 :** Il a été observé un mouvement de déploiement des éléments du M23 vers la périphérie de la ville de Kinshasa. Cette opération s'est déroulée dans un pillage systématique de la ville de Goma. C'est le cas des véhicules et autres engins de l'Office des routes, de l'Office des voiries et drainage (OVD), de différents services de l'Etat, ... le tout emportés vers le Rwanda au vu et au su de la MONUSCO ;
- 24) Du 29 au 30 novembre 2012 :** Il a été observé à Goma, le fait que plusieurs militaires du M23 au lieu de se retirer de la ville de Goma, ont pris l'option d'enlever les tenues militaires et de porter les habits pour se camoufler au sein de la population civile ;
- 25) Du 29 au 30 novembre 2012 :** Il a été observé à Goma, le fait que plusieurs éléments de la Force Négative M23 ont enlevés des tenues militaires pour porter les tenues de la Police Nationale Congolaise en vue de tromper la vigilance de la population ;

- 26) Du 29 au 30 novembre 2012 :** Il a été observé dans la ville de Goma plusieurs centaines des éléments de la Force Négative M23 embarqués le matin à bord des camions pour se retirer de la ville de Goma en présence de la MONUSCO ; et la nuit on observé les mêmes camions pleins d'éléments M23 la ville de Goma !
- 27) En date du 30 novembre 2012,** suite aux activités militaires du M23 dans la province du Nord-Kivu, il a été évalué plus de **130.000 personnes déplacées internes** dans la ville de Goma et ses environs, dont **61.200** à Mugunga 1, **31.170** au niveau du Lac Vert, **30.000** à Mugunga 3, **6.012** à Don Bosco, **525** à l'Ecole Primaire Nazaréen, **400** à l'Ecole Primaire Neema, **375** à Bulengo, **295** à l'Eglise Mont Rocher et **150** à Notre dame d'Afrique. Dans la plupart des cas, toutes ces personnes déplacées sont dépourvues d'une assistance humanitaire adéquate et correspondante à leurs besoins prioritaires de base ;
- 28) En date du 30 novembre 2012,** il a été observé la mise en chantier par le M23 d'une coordination parallèle de la Société Civile au Nord-Kivu pour créer la confusion avec la Société Civile Traditionnelle ;
- 29) En date du 30 novembre 2012,** il a été observée la décision du **M23** de se retirer de la ville de Goma tout en y maintenant son administration et sa police prête confusion, obstrue la liberté d'expression et constitue un danger imminent pour les Défenseurs des Droits Humains du Nord-Kivu ;
- 30) En date du 30 novembre 2012,** il a été observé que plusieurs Défenseurs des Droits Humains ont déjà déserté de leurs milieux, d'autres ont adopté le profil bas et/ou la clandestinité et d'autres encore continuent à travailler de manière Héroïque dans des conditions extrêmement difficiles. Aux conditions sociales que traversent les Défenseurs des Droits Humains, s'ajoutent le manque de protection, des moyens logistiques (communication, mobilité), etc. ;
- 31) En date du 30 novembre 2012,** il a été observé que plusieurs stations d'essences ont été pillées par les éléments du M23 qui prenaient du carburant sans payer la facture ;
- 32) Dans la nuit du 29 au 30 Novembre 2012,** les éléments appartenant au M23 ont pillé les réfugiés et déplacés de guerre se trouvant dans le camp de Mugunga 3 à 7 Km de la ville de Goma. Les assaillants ont pris des vivres, des téléphones, de l'argent et des habits appartenant aux personnes vulnérables. Des adolescents auraient été enlevés pour porter le butin. Il a été également signalé six cas des viols dans le camp de Mugunga III. Mi-novembre, avant la progression du M23 sur Goma, le camp abritait 14.000 personnes. Aujourd'hui, sa population est estimée entre 30.000 et 35.000 personnes vulnérables.

IV.2 TERRITOIRE DE NYIRAGONGO

Le M23 nommé aujourd'hui ARC (Armée Révolutionnaire du Congo) qui néanmoins avait commencée sa rébellion au mois de mars 2012 en territoire de MASISI. Ayant été combattu sur place par les FARDC, ce dernier a connu un échec suite à la résistance trouvée à Kitshanga / Masisi. Après cet échec, ils ont traversé la brousse en territoire de Nyiragongo, groupement de Kibumba en face des sinistrés de Kibiriga à côté de deux antennes dans la nuit du 26 avril 2012 prenant l'itinéraire des localités KATARE-BURAMBO-HEHU-KALANGALA-KIBIRIGA et ont résisté au village de KASIZI. Les autres à la troisième piste nommée NJERIMA et autres vers KINIGI toujours au Rwanda où ils se sont réunis pour former les jeunes rwandais. Après ils ont commencé à attaquer systématiquement le territoire de Rutshuru vers RUNYONYI et vers tous les coins du territoire de Nyiragongo, qui est proche de la ville de Goma.

Pour ce qui est des faits consécutifs à la périodicité du Présent Rapport, il y a lieu de mentionner les cas nos exhaustifs suivants :

- 33)**Après la prise du territoire de Rutshuru dont BWEZA, JOMBA, KISIGARI, BUKOMA, BUSANZA, RUTSHURU CENTTRE, KALENGERA, NTAMUGENGA, KIWANJA et RUGARI. Ils ont commencé à enrôler par force les enfants congolais et violer les femmes jusqu'au 24 juillet 2012.
- 34)Le 09 novembre 2012 :** A 21H43, enlèvement de monsieur BWIKO MBITSE, âgé de 38 ans, résident dans le village MUTAHO, groupement de KIBATI par les hommes en uniformes ;
- 35)Le 15 novembre 2012 :** viols de deux filles dont F. M, 22 ans résident à Kirotshe et H. D., 20ans, résident à RUTOVU ;
- 36)Le 15 novembre 2012 :** une délégation des Militaires rwandais et militaires M23, ont attaqué tous les coins de Kibumba dont notamment les localités de KASIZI, KIROJE, HEHU, KIBIRIGA, GIKERI dans la localité de RUTOVU et en diagonale de MASHAHI vers MWARO en localité de KABINDI puis au niveau de deux antennes de KIBUMBA. Les mutins ayant connu une perte énorme, ils ont du stopper la guerre le 16 novembre 2012.
- 37)Dimanche 18 novembre 2012 :** les Militaires Rwandais traversent le pont et rencontrent le M23 pour pénétrer à KANJANJA (une cité se trouvant à la frontière Rwanda-Congo en groupement de KIBATI près de KILIMANYOKA ce qui a occasionné la fuite des rescapés de Rutshuru, Kibumba et Buhumba qui vont s'installer dans le camp de KANYARUCHINYA et au camp de Mugunga.

- 38) Lundi, 19 novembre 2012 :** à 14h45 à Munigi, les militaires rwandais traversent la frontière
- 39) Le 18 novembre 2012 :** Monsieur KASSA MULEMA, 35 ans, résident à BUVIRA et Madame SIKUJUWA VALERE, 28 ans, résident à KANYANJA ont été victime de la bombe lancée par les rebelles du M23 ;
- 40) Le 18 novembre 2012 :** Mr MUPENZI Theoneste, 20 ans, résident à BUHOMBO a été assassiné par les éléments du M23 ;
- 41) Le 18 novembre 2012 :** A 22h32, deux femmes (parmi elles, Madame M. V., 32 ans, résident à Buhama, groupement de Kibati, et madame V. M., 24 ans, résident dans le même quartier) ont été violées par les éléments du M23 ;
- 42) Le 20 novembre 2012 :** constat du pillage systématique des déplacés de KIBATI par les éléments du M23, dont parmi eux Monsieur Joseph NYANDWI, âgé de 54 ans ;
- 43) Le 20 novembre 2012 :** les rebelles du M23 encerclent la ville de Goma à partir du quartier Bujovu, KABUTEMBO (cimetière), quartier Birere, Quartier Ndosho et vers 11 heures la ville est tombée entre les mains des rebelles qui sont entrés à Goma massivement à partir de la ville Rwandaise de Gisenyi en passant par la petite et la grande barrière (frontière) avec la République Démocratique du Congo. Tout au long de leur passage, les menaces, le recrutement forcé des enfants, le pillage des maisons, les violences sexuelles. Tous les déplacés du camp de Kanyaruchinya, a été vidé le 18 novembre 2012 où on a compté plus de 50000 personnes qui ont été délocalisées dans le camp de Mugunga ;
- 44) Le 21 novembre 2012 :** Tracasserie routière imposée par les éléments du M23 en érigeant une barrière routière au niveau de KIBATI où on fait payer chaque camion qui se rend à Butembo venant de Goma et de Butembo à Goma, un montant de 350\$ par Camion ;

IV.3 TERRITOIRE DE MASISI

A la prise de Goma, le 20 novembre 2012, le M23, pour prendre les cités et villages de MASISI, oa voulu utiliser certaines milices de son obédience ; telles que NYATURA constitués des éléments HUTU, MAI-MAI CHEKA et RAIYA MUTOMBOKI. D'autres part, le M23 voulait prendre certains villages comme MUSHAKI, KARUBA, NGUNGU, RUBAYA, KIBABI, KINGI, BIHAMBWE, LUSHEBERE et KATALE par l'entremise des éléments RDF infiltrés dans les FARDC, infiltrés dans les Régiments et différents brigades.

- 45) Le 24 et 25 novembre 2012 :** Déploiement des jeunes pour investir la cité de MASISI aux fins de provoquer des troubles en préparation de sa prise par les M23, bilan : 13 personnes blessées par balles dont une femme et un enfant internés à l'hôpital de référence de Masisi, pour des soins appropriés, 5 mort dont une femme tuée par balle tiré par les Nyatura (alliés du M23) ;
- 46) Du 24 au 26 novembre 2012,** les éléments CHEKA, RAIYA MUTOMBOKI et NTATURA , tous alliés du M23 ont été mobilisés pour cette entreprise, faire chuter certaines localités, à travers : pillage, meurtres, incendies des maisons. Le bilan fait état du pillage des biens et boutiques des maisons du village MUTIRI situé à plus ou moins 2 km de la cité de Masisi, incendie de deux maisons dans la cité de Masisi ;
- 47) Du 24 au 26 novembre 2012,** incendie des villages par NYatura par les pro-M23, à savoir le village RONA situé à 4km de la cité de Masisi en groupement de BIIRI par les Nyatura ; village BUOYE et BULOTO situés en groupement BUNYUNGU, village BONDE et LUSHEBERE/LWASHI situés en groupement BAPFUNA. Il faut noter que ces villages appartiennent pour la plupart aux Hunde et ont été incendiés par les Nyatura, dirigés par Monsieur MUNYAMARIBA, chef de poste de MIANJA et ancien milicien du RCD et du CNDP.
- 48) Le 25 Novembre 2012 :** Attaque du village KALEMBE, en groupement BASHALI MOKOTO par les éléments CHEKA, afin de l'occuper pour le compte du M23. Conséquences directes : Déplacement massif de la population civile dans la brousse et panique de la population de Kichanga, situé à 40 km. CHEKA, RAIYA MUTOMBOKI et NYATURA sont des alliés de la force négative du M23.

IV.4 TERRITOIRE DE RUTSHURU

- 49)** Juste après le contrôle du territoire de Rutshuru par le M23, ce dernier a ouvert le siège de la CENI et emporté tous les kits électoraux. Les avis sont partagés sur cet acte. Pour le M23, c'est dans un but de sécuriser davantage ces kits et pour certains analystes, cela faciliterait un enrôlement frauduleux des Rwandais sous autres cieux pour telle ou telle finalité politique.
- 50)** Des tueries individualisées et collectives ont été signalées sur l'ensemble du territoire de Rutshuru /Nord-Kivu :
- Tueries collectives enregistrées pendant les affrontements à Mbuzi, Ntamugenga, Jomba, Bunagana, Kiwanja, Vitshumbi, Nyamilima, ... Le bilan de ces massacres n'étant pas encore connu, exige une enquête spécifique dans les sites concernés.

- Violences sexuelles faites aux femmes ;
- Menaces verbale ou téléphoniques d'emprisonnement ou de mort à l'égard de plusieurs leaders locaux ;
- Prolifération des taxes illicites ;
- Les fusillades enregistrées tant à domiciles qu'à la route ont fait des centaines des victimes parmi les civiles dont certains en sortent infirmes. Le bilan partiel des victimes peut ressortir du service médical de l'hôpital Général de Référence de Rutshuru.

IV.5 TERRITOIRES DE LUBERO et BENI

Dans le grand Nord la question des M23 s'est caractérisée par des défections des militaires de l'Armée Nationale Congolaise et les cantonnements de certains groupes armés à des lieux indiqués :

- 51) En début Juin 2012** : Le Colonel **KAHASHA** du 808^{ème} Régiment du FARDC basé à Eringethi et adjoint du Colonel Mboneza avait fait défection pour rejoindre **la Fontaine** qui était cantonné à Bunyatenge au sud de Lubero avec son groupe armé **Mai-Mai PARECO** ;
- 52) En date du 16 Juin 2012** : Un Colonel FARDC et ex-CNDP nommé **Mboneza** du 808^{ème} régiment basé à Eringethi avait fait défection avec 10 soldats des troupes, ils s'étaient rendus à KASUGHO pour rejoindre le groupe mai-mai la Fontaine ;
- 53) En date du 22 Juin 2012** : 30 militaires ex-CNDP basés à Lubero avaient fait défection et s'étaient rendu à Kasugho ;
- 54) En date du 13 Juillet 2012** : Le Lieutenant Colonel **THAHANGANYOLO** (Alias NYORO) des FARDC et ancien membre influant du RCD /K-ML, a aussi fait défection et s'était rendu dans le Graben parc, à côté de KARURUMA la route qui mène à Kasindi frontière avec l'Ouganda ;
- 55) Fin juillet et début Août 2012** : Le Major **PALUKU KOMBI Hiller** des FARDC et ancien du RCD /K-ML a aussi fait défection et rejoindre son collègue THAHANGANYOLO. Ils ont procédé au recrutement des jeunes dans leur cantonnement du graben. Une fois en défection le Major Hiller PALUKU s'appelait déjà Général. Toutes ces défections ont été révélées de collaboration étroite avec le M23 ;
- 56) En date du 8 Juillet 2012** : C'est fut l'enlèvement de l'Administrateur du Territoire de Lubero ainsi que le chef de cité de Kirumba par le groupe La Fontaine et Kahasha. Ils ont été libérés après une semaine de détention atroce ;

- 57) En date du 19 Octobre 2012 :** 3 prêtres catholiques ont été enlevés dans la paroisse Catholique de Mbau en territoire de Beni, et sont restés introuvables jusqu'à présent ;
- 58) En date 20 Octobre 2012 :** C'est fut la proclamation du mouvement rebelle : Union pour la Réhabilitation de la Démocratie au Congo (**URDC**) basé dans le Ruenzori et commandé par le Colonel THAHANGANYOLO du RCD/K-ML allié du M23 ;
- 59) A la prise de la ville de Goma par le M23 le lundi 19/11/2012 ;** THAHANGANYOLO et Hiller PALUKU et leurs troupes se retrouvent à Goma dans le M23. Signe que l'ancien RCD-KML est aux côtés du M23.

V. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS⁹ :

V.1 PAR RAPPORT A LA SECURISATION DE LA POPULATION CONGOLAISE

- 1) Invite le Gouvernement de la République, à prendre toutes les dispositions qui s'impose pour que les larges bandes forestières de l'Est du Pays, allant du sud de Lubero à l'est de Shabunda, en passant par l'Est de Walikale, les Hauts plateaux de Masisi, de Kalehe, de Kabare, Mwenga et de Fizi, cessent de demeurer des zones tampons occupées par des bandes armés étrangers qui ont contraint les congolais à abandonner leurs villages et leurs biens au profit de leurs activités illicites d'exploitation anachroniques des richesses nationales. Activités au demeurant répréhensibles par les lois de la République ;
- 2) Invite le Gouvernement de la République à prendre toutes les dispositions pour jouer pleinement son rôle de leadership régional en insistant sur l'urgence et la nécessité d'un Dialogue Inter Rwandais, l'unique moyen pour mettre fin à la présence des combattants Rwandais FDLR à l'Est du Pays ;
- 3) Invite le Gouvernement de la République à prendre toutes les dispositions pour jouer pleinement son rôle de leadership régional en insistant sur l'urgence et la nécessité d'un Dialogue inter Ougandais, l'unique moyen pour mettre fin à la présence des ADF/NALU et des LRA à l'Est du Pays ;
- 4) Invite le Gouvernement de la République à accélérer la réforme de la Police Nationale Congolaise, des Forces Armées de la R.D.Congo, de la Détection Militaire des Activités anti-Patrie (DEMIAP / Service Militaire des Renseignements (SMR), de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR), du Comité de Sécurité d'Etat (CSE), de la Direction des Renseignements généraux et des services spéciaux de la Police Nationale Congolaise (DRGS) ;

⁹ *Le Gouvernement de la République, a la responsabilité première de promouvoir les droits de l'homme en tout lieu, en tout temps et en toute circonstance sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo. Il a le devoir d'appliquer et de faire appliquer la Constitution, les lois de la République ainsi que tous les autres instruments juridiques régionaux et internationaux des Droits de l'homme régulièrement ratifié par la RDC. Les ONG Congolaises et les Partenaires bilatéraux et Multilatéraux, n'ont qu'un rôle supplétif à jouer.*

- 5) Invite le Gouvernement de la République à procéder au vetting / assainissement des Forces Armées de la RDC, de la Police Nationale Congolaise et de tous les Services de sécurité et de Renseignements de la R.D.Congo, en y extirpant et en y exfiltrant tous les présumés auteurs des graves violations des droits de l'homme et du Droit International Humanitaire ;
- 6) Invite le Gouvernement de la République à évaluer périodiquement la mise en œuvre du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (PN-DDR) et de la Stratégie Nationale d'Intégration des Forces Armées ;
- 7) Invite le Gouvernement de la République à mettre tout en œuvre pour doter le pays d'une Police Nationale loyaliste, patriotique et républicaine ;
- 8) Invite le Gouvernement de la République à mettre fin aux sous-groupes qui existeraient au sein de l'armée et qui utiliseraient ses ressources pour servir les intérêts du Rwanda et de l'Ouganda ainsi que des entreprises multinationales ;
- 9) Invite le Gouvernement de la République à mettre fin à la discrimination au sein des forces combattantes. Prendre des dispositions pour que les Officiers militaires issus du CNDP et du RCD/Goma ne puissent plus avoir des responsabilités liées aux renseignements militaires, à la logistique opérationnelle ainsi qu'à la gestion des régions militaires, bases militaires et brigades du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema et Province Orientale ;
- 10) Invite le Gouvernement de la République à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour mettre fin aux Mouvements massifs des réfugiés et des déplacés internes : Le déracinement forcé de vastes communautés à la suite des violences ciblées ou pas et/ou d'actes de répression, favorisant pénuries alimentaires et maladies ; le manque d'eau potable, la concurrence pour les terres arables, et des troubles qui peuvent générer une détresse humanitaire et des problèmes de sécurité grandissants, tant à l'intérieur des pays et entre pays de la sous-région ;
- 11) Invite le Gouvernement de la République à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour mettre fin aux cycles des violences communautaires sur la base d'injustices récentes ou passées, y compris sur plusieurs années sans oublier les crimes restés impunis contre des communautés et groupes congolais depuis 1996 ;
- 12) Invite le Gouvernement de la République à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour stopper l'interventionnisme militaire des puissances étrangères en République Démocratique du Congo, notamment par l'engagement militaire ou paramilitaire d'armées étrangères, États, groupes ou entités, qui ont pour résultat de bouleverser l'équilibre local des forces et d'empêcher la résolution durable des conflits en République Démocratique du Congo ;

13) Invite le Gouvernement de la République à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour stopper la pérennisation et la durabilité des actions humanitaires ainsi que la sur-dépendance de la République Démocratique du Congo vis-à-vis de l'aide externe ou des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il est inadmissible qu'au nom de la Paix, on observe sur terrain à l'Est du Pays, une insécurité bien sécurisée et une instabilité totalement stable et indéfinie.

On observe également de la part du Gouvernement un déficit criant de coordination des interventions des ONG humanitaires et autres ONG internationales autorisées à travailler en RDC : L'Etat ne sait pas qui fait quoi ? où ? comment ? avec qui ? pour qui ? pour quelle durée ? On dirait on est dans la jungle humanitaire suite à l'absence d'une cartographie actualisable et aux évaluations à mi-parcours de toutes ses interventions. Quand les actions humanitaires deviennent durables, elles perdent leurs cohérences et bloquent tout élan de développement endogène !

14) Invite le Gouvernement de la République à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour que le Gouvernement central cesse de demeurer si faible et si inefficace qu'il se trouve par moment contraint de n'exercer qu'un contrôle marginal du territoire national ;

V.2 PAR RAPPORT A LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE

15) Invite le Gouvernement de la République à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour que le Gouvernement central cesse de demeurer si faible et si inefficace qu'il se trouve par moment contraint de n'exercer qu'un contrôle marginal du territoire national ;

16) Invite le Gouvernement de la République à mettre tout en œuvre pour doter la République Démocratique du Congo de tous les mécanismes de Justice transitionnelle y compris une nouvelle Commission Nationale Vérité et Réconciliation, car celle de la période de la transition ayant terminée son mandat de trois ans sans établir une seule vérité sur le passé ;

17) Invite le Gouvernement de la République à soutenir la mise en place en République Démocratique du Congo, un mécanisme de justice de nature à mettre fin à la discrimination des victimes des crimes imprescriptibles et de l'incapacité temporelle de la Cour Pénale Internationale (CPI). A défaut d'obtenir un Tribunal Pénal International pour la République Démocratique du Congo (TPI/RDC) et à défaut d'obtenir l'élargissement temporel et géographique en RDC du mandat du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) ; L'institution en République Démocratique du Congo de la Cour spécialisée est indispensable ;

18) Invite le Gouvernement de la République à mettre tout en œuvre pour que le Parlement Congolais puisse adopter de manière prioritaire la Loi de mise en œuvre du Statut de Rome et que le Chef de l'Etat promulgue rapidement la Loi instituant la Commission Nationale des Droits de l'homme ;

V.3 PAR RAPPORT A LA PAIX ET A LA STABILITE DANS LA REGION AFRICAINE DES GRANDS - LACS

- 19) Invite le Conseil de Sécurité des Nations Unies à assumer complètement et pleinement son mandat en épargnant les Populations Civiles Congolaises et sans défense des tragédies humanitaires tributaires des activités militaires des forces négatives FDLR et M23 sur le Sol Congolais ;
- 20) Invite le Conseil de Sécurité des Nations Unies à lever immédiatement l'embargo sur l'achat des armes qui frappe la République Démocratique du Congo et à imposer cet embargo aux Etats et aux institutions totalitaires du Rwanda et de l'Ouganda ;
- 21) Invite tous les Partenaires au Développement, à savoir les Nations Unies, l'Union Européenne et l'Union Africaine, à tout mettre en œuvre pour que le Rwanda devienne un Etat démocratique, multiculturel, pluriethnique et respectueux des droits de l'homme. Tant que **le Général Paul KAGAME** sera à la tête du Rwanda, il n'y aura ni paix ni stabilité dans la région africaine des grands lacs ;
- 22) Invite la Cour Pénale Internationale (CPI) à diligenter et à intensifier ses enquêtes dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, pour que tous les criminels principaux animateurs du RCD/GOMA, RCD/K-ML, CNDP et M23 répondent de leurs ignominieux actes criminels contre les populations civiles et sans défense de deux provinces citées du Kivu. Il est inconcevable que tout un Peuple soit pris en otage et sacrifié pendant deux décennies à cause des intérêts mafieux des puissances dominantes ;
- 23) Invite le Gouvernement de la République Démocratique du Congo à n'est pas amorcer un dialogue anticonstitutionnel quelconque avec une force négative comme le M23 ou les FDLR et à privilégier les négociations directes avec le Rwanda qui nous agresse actuellement au nom du M23 au vu et au su de la MONUSCO et de la Communauté Internationale. La ville de Kampala ne peut en aucun cas être le lieu d'une quelconque négociation politique au regard du fait que l'Ouganda reste un Pays agresseur ;
- 24) Invite le Gouvernement Rwandais à restituer sans délai, tous les biens, véhicules, armes et effets militaires pillés à Goma, à Rumangabo et à Kiwandja et emportés au Rwanda par les éléments de la force négative M23 ;
- 25) Invite toute la Population Congolaise à rester vigilante, à résister héroïquement et à s'opposer catégoriquement à cette énième agression. A la population du Nord-Kivu de poser des actes de désobéissance civile aux autorités de fait jusqu'à ce que le Rwanda quitte totalement et intégralement tous les coins et recoins de la province du Nord-Kivu.

VI. CONCLUSIONS GENERALES :

Le Réseau National des ONG des Droits de l'Homme de la République Démocratique du Congo (**RENADHOC**) reste convaincu que la mise en œuvre de toutes les recommandations ci-haut évoquées, contribuera énormément à la consolidation de la paix et de la bonne gouvernance en République Démocratique du Congo.

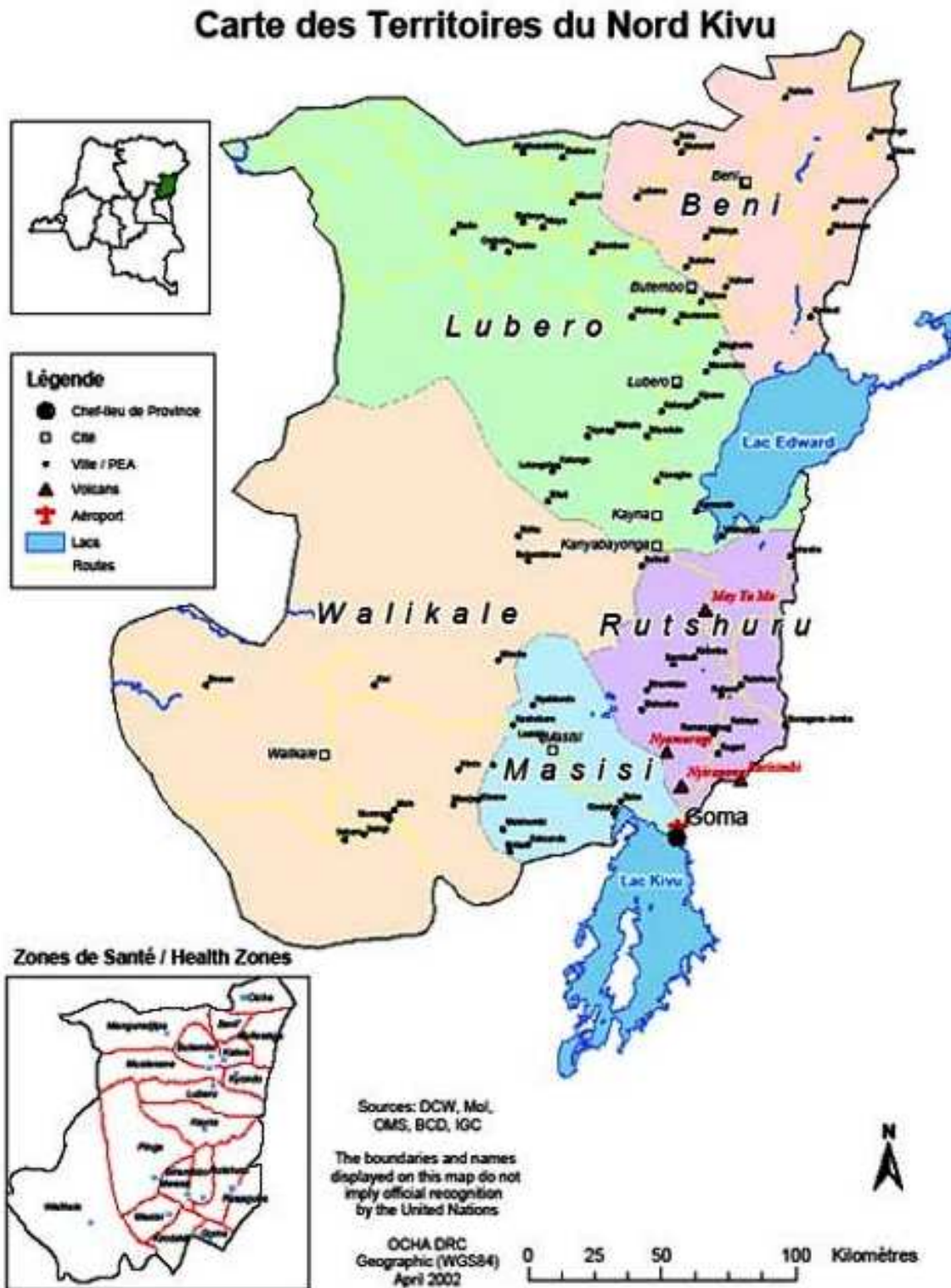
Les informations recueillies et compilées dans la province du Nord-Kivu, ont démontrées que le **M23** est véritablement une force négative exogène commandée par le Général Paul KAGAME, Président du Rwanda et de surcroit auteur de principales violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en République Démocratique du Congo depuis 1994 jusqu'à ce jour.

La Mission des Nations Unies pour la Stabilisation de la République Démocratique du Congo (**MONUSCO**) est appelée à tirer toutes les conséquences de son incapacité et de sa tacite complicité pour la protection des populations civiles ainsi que pour la prévention des invasions extérieures et autres actes de pillage du patrimoine national par le Rwanda.

Les puissances occidentales qui entretiennent les violences dans la région des grands lacs sont appelées à l'humanisme et aux valeurs démocratiques pour protéger la région africaine des grands lacs des guerres inopportunes et des cycles des conflits.

Le RENADHOC lance un appel solennel au Gouvernement de République, au Parlement Congolais ainsi qu'à tous les Partenaires au Développement à bien vouloir intérioriser et mettre en œuvre l'ensemble des recommandations pour que la République Démocratique du Congo devienne un véritable oasis de paix au cœur de l'Afrique Centrale, de l'Afrique des grands lacs et de l'Afrique Australe.





Secrétariat Exécutif National : N° 1517, Avenue Luanga (Croisement des Avenues Itaga & Croix-Rouge)
Quartier Ndolo / Commune de Barumbu, Ville de Kinshasa

Telephone: +(243) 998 121 369 / 89 82 60 500 / 9999.052.52 / 81.502.48.38/81.61.47.007

E-fax : 0044 871 25 920 - **Numéro Vert** (Appels Urgents Uniquement) : +243 (0) 810.8000.12

E-mail: renadhoc@yahoo.fr – renadhoc@societecivile.cd / **Site Web** : www.renadhoc.org

B.P.: 448 Kinshasa I - République Démocratique du Congo